

Identification du territoire et de la structure

Le territoire du Volet littoral et maritime (VLM) du SCOT Provence Méditerranée (PM) concerne, pour sa partie terrestre, 15 communes littorales sur les 32 qui composent le SCOT. En mer, ce territoire s'étend jusqu'aux trois milles marins, entre la limite de l'aire maritime du Parc national des Calanques à l'Ouest, et la limite du SCOT du Golfe de Saint-Tropez à l'Est.

Le SCOT PM, plus gros SCOT du Var en linaire côtier, s'étend sur 300 km de côtes.

L'aire toulonnaise est dotée d'une forte richesse écologique, autant dans sa partie terrestre que sa partie littorale et maritime, comme en atteste la présence de nombreux sites Natura 2000 en mer, des ZNIEFF marines ainsi que le Parc national de Port Cros. Ce territoire présente aussi une forte pression démographique sur son littoral ainsi qu'une économie balnéaire importante. Ces différents paramètres ont conduit les élus à élaborer un VLM afin de mieux connaître ce territoire, en ayant conscience que cette démarche est nouvelle et encore peu expérimentée.



Un volet mer de SCOT

En 2004, lors de la validation du premier SCOT, les élus sont déjà attachés à valoriser leur territoire maritime. Afin de préparer le VLM du futur SCOT, prévu par la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, le syndicat mixte élabore un Livre Bleu qui est un recueil des savoirs sur la mer et le littoral (synthèse environnementale et mise en évidence des différents usages). Ce travail est le fruit de plus d'un an d'études et d'une mobilisation des acteurs concernés. Par ailleurs, les élus et les usagers sont déjà sensibilisés au travail sur l'espace maritime et littoral à travers les contrats de Baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or mais aussi la charte départementale de la mer et du littoral élaborée par le département du Var. Par ailleurs, ce territoire dispose d'une bonne connaissance de l'environnement marin (Natura 2000, ZNIEFF et le Parc national) qui facilite le diagnostic environnemental du territoire maritime et littoral bien en amont de la construction du VLM.

Démarche

Afin de mener le travail d'élaboration de ce premier VLM, qui se distingue du travail traditionnel d'un SCOT terrestre, le syndicat mixte a mis en place deux comités techniques :

- Un comité permanent, qui a un objectif de consultation et de partage des enjeux. Il rassemble les acteurs du territoire, l'État civil et militaire ainsi que les maires.
- Un comité élargi, qui permet d'ouvrir la concertation à la pluralité des usages en présence sur le territoire et les instances concernées (Pôle mer PACA, Comité départemental des pêches, Parc national, universitaires, collectivités voisines, Conservatoire du littoral, Office français de la

Orientations

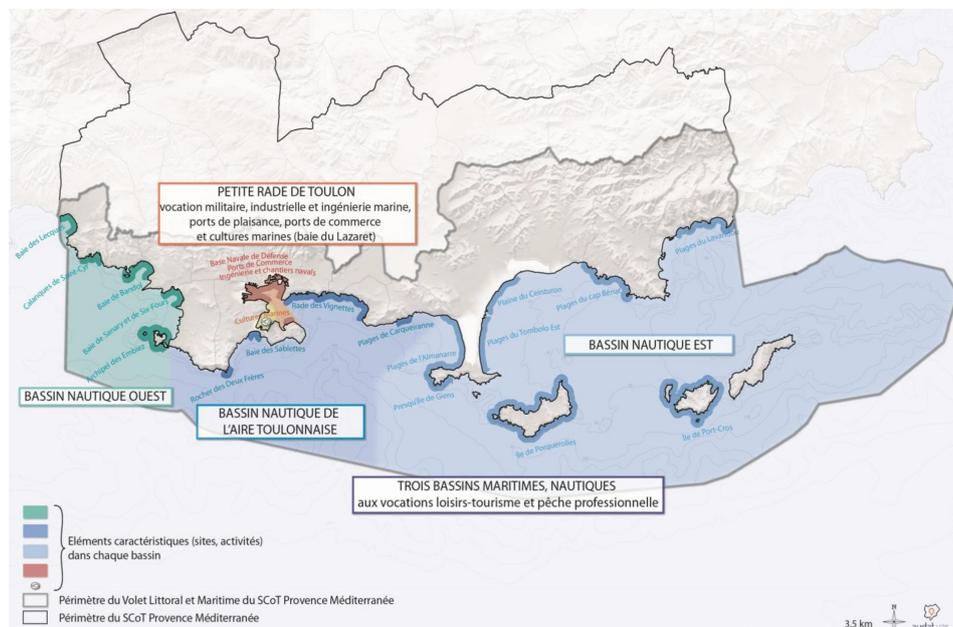
- Qualité de l'eau.
- Environnement.
- Risques liés à l'évolution du trait de côte.
- Plages.

Dates clés

- juin 2012 : Livre Bleu.
- décembre 2012 : mise en révision du SCOT.
- septembre 2019 : approbation du SCOT.

biodiversité).

L'objectif du travail mené avec ces deux comités, notamment à travers l'élaboration du Livre bleu, est d'imaginer le futur VLM collectivement et d'assurer l'accueil positif d'un document qui se veut opérationnel. En effet, celui-ci propose des mesures de protection du milieu marin, des vocations pour les quatre grands espaces maritimes du territoire, des orientations relatives aux équipements portuaires ainsi que des mesures de gestion durable du trait de côte et de réduction des risques côtiers.



L'espace littoral et marin de l'aire toulonnaise est organisé en quatre grands espaces qui se distinguent par leurs qualités physiques et naturelles ainsi que par la spécificité des usages : la petite rade de Toulon, le bassin Nautique de l'aire toulonnaise, le bassin nautique Ouest et le bassin nautique Est (© Chapitre individualisé du SCOT valant SMVM du SCOT PM).

Retours d'expérience

Le Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée

Pour le syndicat mixte, l'élaboration du VLM a vraiment été perçue par la population locale, élus comme usagers, comme une opportunité de prendre en main leur territoire maritime.

De plus, une bonne dynamique a entouré les travaux notamment grâce à Gilles Vincent (élu référent également en charge des contrats de baie concernés par le périmètre du VLM), à l'engagement du département du Var qui dépasse la seule compétence de gestion portuaire et au Parc national de Port Cros. Le syndicat était attaché à produire un VLM qui soit un outil complémentaire aux outils existants (docob Natura 2000, charte du Parc national, *etc.*).

L'agence d'urbanisme

L'Audat.Var, en charge de la rédaction du SCOT, s'est occupée de l'élaboration du VLM en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage. À l'échelle du département du Var, l'agence d'urbanisme a aussi été impliquée dans la rédaction du VLM du SCOT du Golfe de Saint-Tropez et participe à la réflexion pour la construction d'un VLM pour le SCOT de CAVEM / Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.

Gouvernance locale

Le comité syndical du SCOT PM se compose de 32 délégués (1 pour chaque commune membre). Pour organiser son travail, le syndicat mixte a créé une commission "Mer et Littoral" spécifique au VML comptant 15 représentants.

PAROLE D'ACTEUR

« Un SCOT en bord de mer sans un Volet littoral et maritime est pour moi un SCOT orphelin. Il y a une telle interaction entre la mer et la terre que ce document me paraît indispensable.

La mise en place du Contrat de baie de la rade de Toulon il y a 15 ans a permis une retranscription facile dans le VLM. Les acteurs qui ont participé à la construction du VLM étaient les mêmes que pour le Contrat de baie.

Je m'interroge sur les collègues qui n'ont pas de Contrat de baie et qui doivent produire un VLM. En effet, le côté maritime implique beaucoup plus d'acteurs que sur le côté terrestre. »

Gilles Vincent

Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer

Vice-Président du SCOT PM en charge du

VLM

Référence / contact

Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée
contact@scot-pm.com